

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DUNKERQUE / SAINT-POL-SUR-MER COMMUNE ASSOCIÉE TRANSFERT D'OFFICE DE VOIRIE

Par arrêté en date du 14 novembre 2023, le Président de la communauté urbaine de Dunkerque a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet du transfert d'office dans le domaine public communautaire des parcelles suivantes :

DUNKERQUE / SAINT-POL-SUR-MER : Rue des Fusiliers Marins, rue Gustave Lefrançais – 540 AH n°s 270, 271, 272, 273, 274, 276, 277 et 280.

À cet effet a été désigné Monsieur Patrice GILLIO, retraité de la fonction publique, en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera du 8 décembre 2023 au 22 décembre 2023 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

Le public pourra prendre connaissance du dossier papier au siège de la mairie de la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer (Place Jean Jaurès – 59430 SAINT-POL-SUR-MER), à la mairie de Dunkerque (Place Charles Valentin - 59140 DUNKERQUE), et au siège de la communauté urbaine de Dunkerque (Pertuis de la Marine – BP 85530 – 59386 Dunkerque cedex 1) et consigner ses observations sur un registre à la mairie de Saint-Pol-sur-Mer, aux jours et heures d'ouverture habituels. Le dossier est également consultable sur les sites internet de la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer www.ville-saintpolsurmer.fr, de la commune de Dunkerque www.ville-dunkerque.fr et de la communauté urbaine de Dunkerque www.communaute-urbaine-dunkerque.fr.

Le commissaire enquêteur assurera 4 permanences à la mairie de la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer :

- le **vendredi 8 décembre 2023 de 9H00 à 12H00 (ouverture de l'enquête),**
- le **mercredi 13 décembre 2023 de 14H00 à 17H00,**
- le **samedi 16 décembre 2023 de 9H00 à 12H00,**
- le **vendredi 22 décembre 2023 de 14h00 à 17h00 (clôture).**

Les observations et propositions peuvent aussi être adressées par courrier avec la mention apparente « Enquête publique – Ne pas ouvrir » au siège de l'enquête : Monsieur le commissaire enquêteur – « Enquête Publique transfert d'office – Rue des Fusiliers Marins à SAINT-POL-SUR-MER » - communauté urbaine de Dunkerque, Pertuis de la Marine – BP 85530 – 59386 Dunkerque cedex 1 - ou par courriel à la communauté : dafp@tud.fr (préciser dans l'objet du mail « Enquête Publique transfert d'office - Rue des Fusiliers Marins à SAINT-POL-SUR-MER »)

Les observations devront être adressées au plus tard à la date de la fin de l'enquête publique à savoir le vendredi 22 décembre 2023 à 17h00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés à la mairie siège de l'enquête à la communauté et publiés sur le site internet de la communauté, afin d'y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le Conseil de Communauté se prononcera par délibération sur l'approbation du transfert d'office.